



COMMUNIQUÉ

Le mardi 30 janvier 2024

## **Conseil d'Administration du lundi 29 janvier 2024**

Le Conseil d'administration de France Galop s'est réuni ce lundi 29 janvier 2024 au siège afin d'étudier différents dossiers, dont notamment :

- **Évolution des primes propriétaires en Plat**

Le Conseil d'administration a décidé de simplifier le dispositif de versement des primes propriétaires en Plat, il a été décidé de mettre fin au système de versement d'un acompte en cours d'année N et d'un complément en début d'année N+1.

À partir du 1<sup>er</sup> mars 2024, les primes propriétaires seront versées à 100 %, sans application d'une retenue, pour les courses de Plat.

De plus, toujours dans un esprit de simplification, désormais trois taux de primes par catégorie de chevaux seront appliqués :

- 75% pour les chevaux de 2 et 3 ans ;
- 45 % pour les chevaux de 4 ans et plus ;
- 33% pour toutes les catégories de chevaux des courses de Groupe 1.

Le Conseil d'administration a décidé d'approuver la pérennisation de l'augmentation exceptionnelle décidée début janvier, lors du versement du complément de primes propriétaires 2023. Ainsi, l'enveloppe budgétaire des primes propriétaires en Plat s'élèvera à 51,6 M€ en 2024, après 51,4 M€ versés au total en 2023.

*A noter : Pour les courses courues entre les mois de janvier et de février 2024, et afin de solder l'ancien système en vigueur, un complément de 4%, en ligne avec le complément 2023 versé début janvier 2024, sera distribué début mars 2024.*

- **Nouveautés pour les primes en Obstacle**

En ce qui concerne les primes en Obstacle, le Conseil d'administration a validé deux propositions :

- **La création d'une prime de 15% pour les femelles de 5 ans en Obstacle**

Dans le prolongement de ce qui a déjà été mis en place en Obstacle depuis plusieurs années pour les femelles de 3 ans à l'automne et de 4 ans sur toute l'année, le Conseil d'administration a validé la création de primes propriétaires de 15% pour les femelles de 5 ans.

Comme en Plat, les primes pour les femelles en Obstacle, courues à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024, seront versées à 100% sans application d'une retenue.

- **La suppression du dispositif 80%/20% pour la prime à l'éleveur à l'étranger en Obstacle :**

Toujours afin de simplifier le dispositif de versement des primes, il a été décidé de réformer le versement de la prime à l'éleveur à l'étranger en Obstacle en supprimant le principe de versement d'un acompte en année N et du solde en début d'année N+1.

Pour les courses d'Obstacle courues à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024, les primes seront versées à 100% sans application d'une retenue.

- **Approbation du budget 2024 en intégrant le Plan propriétaires et une hausse à 284,1 M€ des encouragements**

Le Conseil d'administration a validé le budget 2024.

L'objectif de ce budget ambitieux vise à poursuivre les actions engagées ces dernières années pour le redressement des comptes de France Galop, tout en donnant, sans attendre, les moyens de recruter de nouveaux propriétaires et de poursuivre le soutien des propriétaires actuels.

Le budget prévoit ainsi des actions fortes avec la mise en place des premières initiatives d'un plan pluriannuel de reconquête de nouveaux propriétaires autour de grandes thématiques (hospitalités, services aux propriétaires, développement du propriétaire, facilité d'agrément...) avec un budget spécifique de 1,6 M€ dès 2024.

Les investissements validés pour 2024 s'élèvent ainsi à 18,7 M€, en hausse de 5M€ par rapport au montant des investissements 2023 avec la proposition de lancement d'un certain nombre de grands projets notamment sur Auteuil et sur le plan informatique, mais également dans une moindre mesure à Chantilly, Deauville, ParisLongchamp et Saint-Cloud.

Le budget proposé pour 2024 ressort en léger déficit à -2,7 M€, sans remettre en cause les fondamentaux solides de France Galop et en nette amélioration par rapport à 2023 hors éléments exceptionnels.

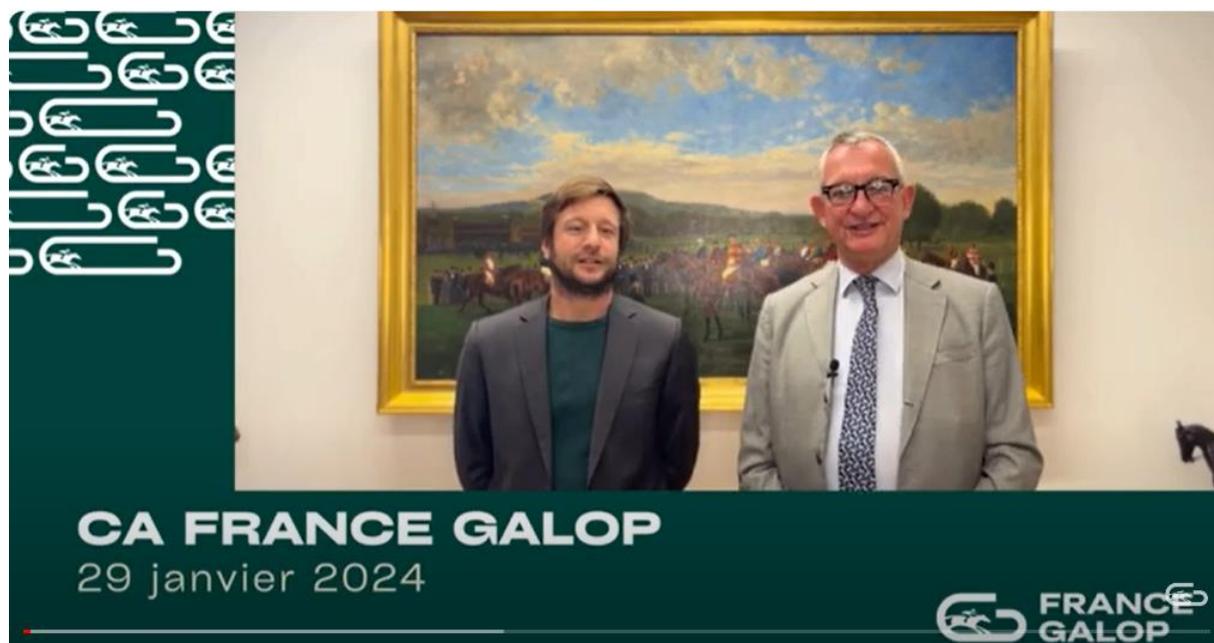
- **Composition des Instances de gouvernance statutaires et ad hoc**

Les compositions des différentes instances sont officiellement constituées pour la période 2023-2027. Les Conseils du Plat et l'Obstacle seront soumis au Comité du 25 mars 2024.

Les listes seront consultables sur le site de France Galop.

**VIDÉO** - Guillaume de Saint-Seine, Président de France Galop, et Nicolas de Chambure, administrateur et Président de la commission finances, vous présentent le Conseil d'administration.

La vidéo est à retrouver sur l'espace YouTube de France Galop : [Cliquez ICI](#)



**Contact Presse France Galop :**

**Hélène Dupuy**

**Mail :** [hdupuy@france-galop.com](mailto:hdupuy@france-galop.com)

**Tél :** 01 49 10 22 10

Retrouvez l'espace Média sur le site France Galop live : [ICI](#)